

Règlement pour les candidats à l'organisation de compétitions nationales

1. Principes généraux d'accueil d'étapes du championnat de France	2
1.1. Schéma de la piste	2
1.2. Vestiaires	2
1.2.1. Vestiaires des équipes	2
1.2.2. Vestiaire des officiel-le-s	3
1.2.3. Sanitaires	3
1.2.4. État des équipements sanitaires	3
1.2.5. Respect de l'intimité	3
1.3. Sécurité	3
1.3.1. Accueil du public	3
1.3.2. Secours d'urgence	3
1.3.3. Sonorisation	4
1.4. Animation, sonorisation	4
1.4.1. SACEM	4
1.4.2. Speakers	4
1.4.3. Photographie, vidéo	4
1.4.4. Éclairage	5
1.4.5. Chauffage	5
1.5. Frais d'organisation	5
1.6. Interruption ou report d'une rencontre pour piste impraticable	5
2. Description des différentes étapes du championnat	6
2.1. Championnat Féminin	6
2.1.1 Saison Régulière	6
2.1.2. Phases Finales Nationale 2	6
2.1.3. Matches de barrage Élite/Nationale 1	7
2.2 Championnat masculin	7
2.2.1. Élite	7
2.2.1 Nationale 1	7
3. ÉLÉMENTS PRIS EN CHARGE PAR LA COMMISSION ROLLER DERBY FFRS	8
3.1. Gestion des partenariats	8
4. ÉLÉMENTS PRIS EN CHARGE PAR LE CLUB ORGANISATEUR	8
5. DROIT D'ORGANISATION ET CAUTION PAR ETAPE	9

1. Principes généraux d'accueil d'étapes du championnat de France

Les règles appliquées sont celles de la WFTDA, incorporées dans le Règlement Sportif Général. Les rencontres se composent de deux périodes de 30 min entrecoupées d'une mi-temps de 15 min.

L'association organisatrice de la rencontre est responsable du bon état des installations mises à disposition.

Chaque association bénéficiant de la mise à disposition d'équipement doit en user exclusivement pour l'usage de destination et veiller à le préserver dans son état initial.

La salle devra être conforme aux règles générales de sécurité en vigueur.

Les organisateur.trice.s d'une rencontre sont responsables de la sécurité des officiel.le.s, des joueur.se.s et de leurs accompagnateur.trice.s, vis-à-vis de toute agression, sur la piste, à leur sortie de la piste ou des vestiaires, et à leur sortie de l'enceinte de la manifestation.

Le club recevant ou organisateur sera rendu responsable des agissements de son public ainsi que de ceux des supporter.trice.s de l'équipe adverse si ceux ou celles-ci ont acquitté leur droit d'entrée. Il doit prendre toutes les mesures qui paraîtront nécessaires, notamment l'appel aux forces de police. Le non-respect de ces obligations pourra être sanctionné disciplinairement.

L'association organisatrice d'une rencontre est tenue de permettre l'accès du complexe sportif et des vestiaires aux équipes et officiel.le.s au minimum 2 heures avant le début de la rencontre.

1.1. Schéma de la piste

La piste se doit d'être tracée et installée selon les spécifications publiées par la WFTDA.

La publication relative à ce point est disponible à ce lien : <http://wftda.com/resources#track>. Un schéma explicatif du tracé de la piste se trouve en annexe.

1.2. Vestiaires

1.2.1. Vestiaires des équipes

L'enceinte sportive doit comporter au minimum deux vestiaires destinés aux équipes, pouvant accueillir chacun 16 personnes au minimum.

L'utilisation de vestiaires séparés pour les hommes et les femmes est laissée à l'appréciation de l'organisation en concertation avec les équipes. Tout aménagement nécessaire au respect de l'identité de chacun.e doit être mis en place dans la mesure du possible.

Si l'enceinte sportive ne comporte pas les vestiaires nécessaires, l'organisation devra en informer la commission et proposer la meilleure solution alternative pour répondre au mieux à ses contraintes.

1.2.2. Vestiaire des officiel-le-s

L'enceinte sportive doit comporter un vestiaire muni d'au moins une douche et pouvant accueillir au minimum 15 personnes. Il est possible de séparer en plusieurs vestiaires. Tout aménagement nécessaire au respect de l'identité de chacun-e doit être mis en place dans la mesure du possible.

Si l'enceinte sportive ne comporte pas les vestiaires nécessaires, l'organisation devra en informer la commission et proposer la meilleure solution alternative pour répondre au mieux à ses contraintes.

1.2.3. Sanitaires

Dans la mesure du possible, l'enceinte sportive doit comporter des sanitaires réservés aux participant-e-s séparés des sanitaires destinés au public.

1.2.4. État des équipements sanitaires

Les équipements sanitaires doivent être équipés, en état de fonctionnement et de propreté satisfaisants en regard de leur usage de destination.

1.2.5. Respect de l'intimité

Les organisateur.rice-s doivent prendre des dispositions afin que l'intimité de chaque personne trans/transgenre/intersexe/etc soit préservée dans les espaces genrés (toilettes, vestiaires, douches...) selon les besoins des individus concernés et dans la mesure du possible.

1.3. Sécurité

1.3.1. Accueil du public

La réception de public doit faire l'objet d'un contrôle de l'organisation visant à respecter la réglementation légale en matière de capacité d'accueil.

1.3.2. Secours d'urgence

L'organisation fournit au moins 2 secouristes diplômé-e-s ou certifié-e-s. qui seront présent-e-s pendant toute activité sportive (échauffements et matchs).

L'organisation devra disposer d'un téléphone pour les appels d'urgence, de la liste des médecins de garde, hôpitaux, cliniques et de leurs adresses et n° de téléphone.

Si possible, la salle devra être équipée d'une civière.

L'enceinte sportive doit comporter une zone isolée permettant à l'équipe médicale de mettre à l'écart de la zone de jeu et du public un·e patineur·se blessé·e afin de l'examiner, et dans l'attente de son éventuelle évacuation par les services de secours.

1.3.3. Sonorisation

L'enceinte sportive doit disposer d'un système de sonorisation réservé à l'usage exclusif du/de la responsable de la sécurité du complexe en cas d'urgence.

1.4. Animation, sonorisation

Un système de sonorisation à l'usage du/de la (des) speaker(s) désigné·e·s pour la rencontre et des officiel·le·s pourra être utilisé.

Une animation musicale ou d'ambiance au moyen de cette sonorisation est autorisée, y compris pendant le jeu, dans la mesure où le volume sonore ne nuit pas au bon déroulement de celui-ci. En cas de réclamation soumise par les capitaines d'équipes à l'arbitre en chef, l'adaptation du volume sonore reste à l'appréciation de ce·tte dernier·ère.

1.4.1. SACEM

Si l'organisation d'une manifestation fait appel à la musique sous quelque forme que ce soit, elle est tenue à des obligations vis-à-vis de la société des auteurs, compositeurs, éditeurs de musique (SACEM).

1.4.2. Speakers

Les speakers, s'il y en a, sont soumis·e·s à la neutralité et doivent s'assurer de ne pas perturber le déroulement sportif de l'évènement. Si les speakers perturbent le déroulement du jeu, les équipes sont en droit de demander le retrait du speaker à l'Officiel·le en chef. Celui·celle-ci sera alors en charge de prévenir l'organisation. Il conviendra de rédiger une fiche d'incident à destination de la Commission roller derby.

1.4.3. Photographie, vidéo

L'organisation de la manifestation autorise la présence des photographes, camera.wo.men et journalistes dans l'enceinte sportive.

L'aire de jeu comporte la piste, la zone de sécurité, le centre de la piste, les zones des équipes, la "*penalty box*".

Pour des raisons de sécurité tou·te·s les photographes, camera.wo.men et journalistes dans l'enceinte sportive et particulièrement dans l'aire de jeu doivent être muni·e·s d'un gilet de couleur fluo pour se rendre visibles et assurer leur propre sécurité.

La position des photographes, camera·wo·men et journalistes dans l'aire de jeu est soumise à la validation des officiel·le·s en chef.

En aucun cas les photographes, camera-wo-men et journalistes ne doivent gêner les officiel-le-s et les joueur-se-s et stationné-e-s dans la zone de sécurité, sur la piste ou dans le centre de la piste hors des zones définies par les officiel-le-s en chef.

Pendant un jam en cours, dans l'aire de jeu, aucun changement de position ne peut avoir lieu.

L'accès aux zones réservées aux équipes par les photographes, camera.wo.men et journalistes est à l'appréciation de chaque équipe.

Les officiel-le-s en chef devront informer en amont du jeu le comportement à tenir par les médias (photographes, camera.wo.men et journalistes) en cas de blessure, autorisant ou non à filmer ou photographier. Dans tous les cas, ces images devront être autorisées par le.la concerné-e avant toute diffusion.

Les photographies et vidéos réalisées lors de compétitions nationales officielles peuvent être utilisées par la FFRS pour usage non commercial. Une demande préalable d'utilisation sera demandée aux photographes et/ou camera.wo.men.

1.4.4. Éclairage

L'enceinte sportive doit disposer d'un système d'éclairage permettant un éclairage correct de l'ensemble de la zone de jeu.

1.4.5. Chauffage

La température de l'enceinte sportive doit permettre le déroulement du jeu dans des conditions normales et garantir la sécurité des participant-e-s.

1.5. Frais d'organisation

L'organisation ou club qui reçoit supportera en totalité les frais afférents à l'organisation de toute compétition nationale officielle (affiches, location de salle, convocations, secrétariat de l'organisation, logistique de la rencontre, eau en quantité suffisante pour les joueur-se-s, communication des résultats, etc.).

Il en supportera les pertes comme les gains à son seul bénéfice.

1.6. Interruption ou report d'une rencontre pour piste impraticable

Si une rencontre ne pouvait se disputer pour cause de piste impraticable (humidité, panne d'éclairage,...) ou devait être interrompue pour les mêmes motifs avant d'avoir atteint 80% du temps de jeu normal, le club organisateur sera passible d'une pénalité financière égale à celle due lors d'une annulation, tel qu'expliqué au <renvoi point 5 du présent règlement>

1.7 Ajout de rencontres hors championnat à une étape de championnat.

Par défaut, un plateau de championnat ne doit comporter que des matchs du championnat. Un club organisateur peut demander à la commission une autorisation d'ajouter des matchs hors championnat sur une étape de championnat. Cette autorisation devra être validée par le-a responsable des Officiel-le-s et par le-a responsable des Compétitions.

Les clubs organisateurs souhaitant obtenir une autorisation sont encouragées à la demander le plus tôt possible.

2. Description des différentes étapes du championnat

2.1. Championnat Féminin

2.1.1 Saison Régulière

Le Championnat féminin se compose de plusieurs Etapes pour chaque Division. Chaque Etape doit être organisée sur un week-end, par un unique club organisateur.

L'organisation par les clubs sera répartie comme décrit dans le tableau suivant en fonction des Divisions :

Clubs Impliqués	Samedi	Dimanche	Attendus des clubs			SO et NSO
			Élite	Nationale 1	Nationale 2	
1 Club	Journée complète		2 jours ; 8 équipes ; 8 ou 10 matchs	2 jours ; 6 équipes ; 7 ou 8 matchs	2 jours ; 5 ou 6 équipes ; 5 matchs	2 crews d'officiel-le-s

2.1.2. Phases Finales Nationale 2

Clubs impliqués	Samedi	Dimanche	Lundi	Attendus des clubs	SO et NSO
-----------------	--------	----------	-------	--------------------	-----------

1 club	Journée complète	3 jours ; 8 équipes ; 12 matches	2 crews d'officiel·le·s
--------	------------------	-------------------------------------	----------------------------

2.1.3. Matches de barrage Élite/Nationale 1

Clubs impliqués	Samedi	Dimanche	Attendus des clubs	SO et NSO
1 club	samedi ou dimanche		1 jour ; 4 équipes ; 3 matches	1,5 crew d'officiel·le·s

2.2 Championnat masculin

2.2.1. Élite

Clubs Impliqués	Samedi	Dimanche	Lundi	Attendus des clubs	SO et NSO
Club 1	Coupe			3 jours ; 8 équipes ; 12 matches	2 crews d'officiel·le·s

2.2.1 Nationale 1

Clubs Impliqués	Samedi	Dimanche	Attendus des clubs	SO et NSO
Club 1	Journée complète		2 jours ; 11 équipes ; 7 ou 8 matches	2 crews d'officiel·le·s

3. ÉLÉMENTS PRIS EN CHARGE PAR LA COMMISSION ROLLER DERBY FFRS

- Calendrier des compétitions,
- Désignation et gestion des arbitres et officiel-le-s sans patins,
- Ordre des matchs,
- Gestion des résultats et du classement,
- Coupes et médailles,
- Banderoles,
- La Commission Roller Derby peut déplacer un-e représentant-e.

3.1. Gestion des partenariats

Les partenaires et sponsors de la Commission Roller Derby, s'il y en a, sont prioritaires sur l'ensemble des compétitions. La Commission Roller Derby informera le club organisateur des partenaires ou sponsors qui interviendront sur l'événement.

Tant qu'il n'y a pas concurrence directe avec les partenaires ou sponsors de la commission Roller Derby, l'organisateur a toute latitude vis à vis de ses propres sponsors. En cas de doute, une demande doit être formulée à la Commission qui étudiera la demande en fonction des clauses des futurs contrats avec les sponsors et partenaires de l'évènement.

4. ÉLÉMENTS PRIS EN CHARGE PAR LE CLUB ORGANISATEUR

- Hébergement et repas - situé(s) entre les matchs - des arbitres (SO et NSO),
- Hébergement et repas - situé(s) entre les matchs - du délégué de la fédération, s'il y a lieu.

Attendus minimums en termes d'équipements :

- Une piste de Roller Derby de taille réglementaire respectant les conditions de sécurité et les règles WFTDA.
- Idéalement, un créneau horaire permettant d'avoir 2h15 entre le début de chaque match. Cependant il est possible de réduire cet écart à 2h après concertation entre le club organisateur et les arbitres officiel-le-s référent-e-s.
- Présence d'un service de secours ou d'une procédure d'urgence sur site pendant toute la durée de la compétition,
- Projection des temps et du score,
- Le matériel nécessaire à l'arbitrage : chronos, clipboards, tableau pour IWB, crayons, feutres, papiers, un ordinateur, etc...
- Vestiaires pour les équipes,
- Vestiaire arbitres séparé.

Éléments appréciés :

- Buffet pour les officiel-le-s, bénévoles et joueur-se-s participant aux matchs avec de l'eau (robinet d'eau potable accessible par exemple),
- Douches avec eau chaude dans les vestiaires,
- Gradins permettant l'accueil du public,
- Sonorisation (micro + musique),
- Buvette sur place,
- Évènement facebook,
- Live report des matchs sur facebook et/ou twitter,
- Reportage photo de l'évènement (avec logo Champs FFRS),
- Clip vidéo de l'évènement (avec logo Champs FFRS),

5. DROIT D'ORGANISATION ET CAUTION PAR ETAPE

Conformément à <renvoi règlement financier>, les organisateurs d'une étape de championnat de France devront s'acquitter de frais d'organisation du montant suivant.

Catégorie	Droits d'organisation
Élite	250€
Nationale 1	100€
Nationale 2	75€
Phases Finales Nationale 2	250€
Matches de barrage Élite/Nationale 1	100€

Conformément à <renvoi règlement financier>, un organisateur d'une étape qui annule une étape moins d'un mois avant le plateau sera passible d'une sanction financière d'un montant de 1 000€.

ANNEXE 1

TRACE DE LA PISTE

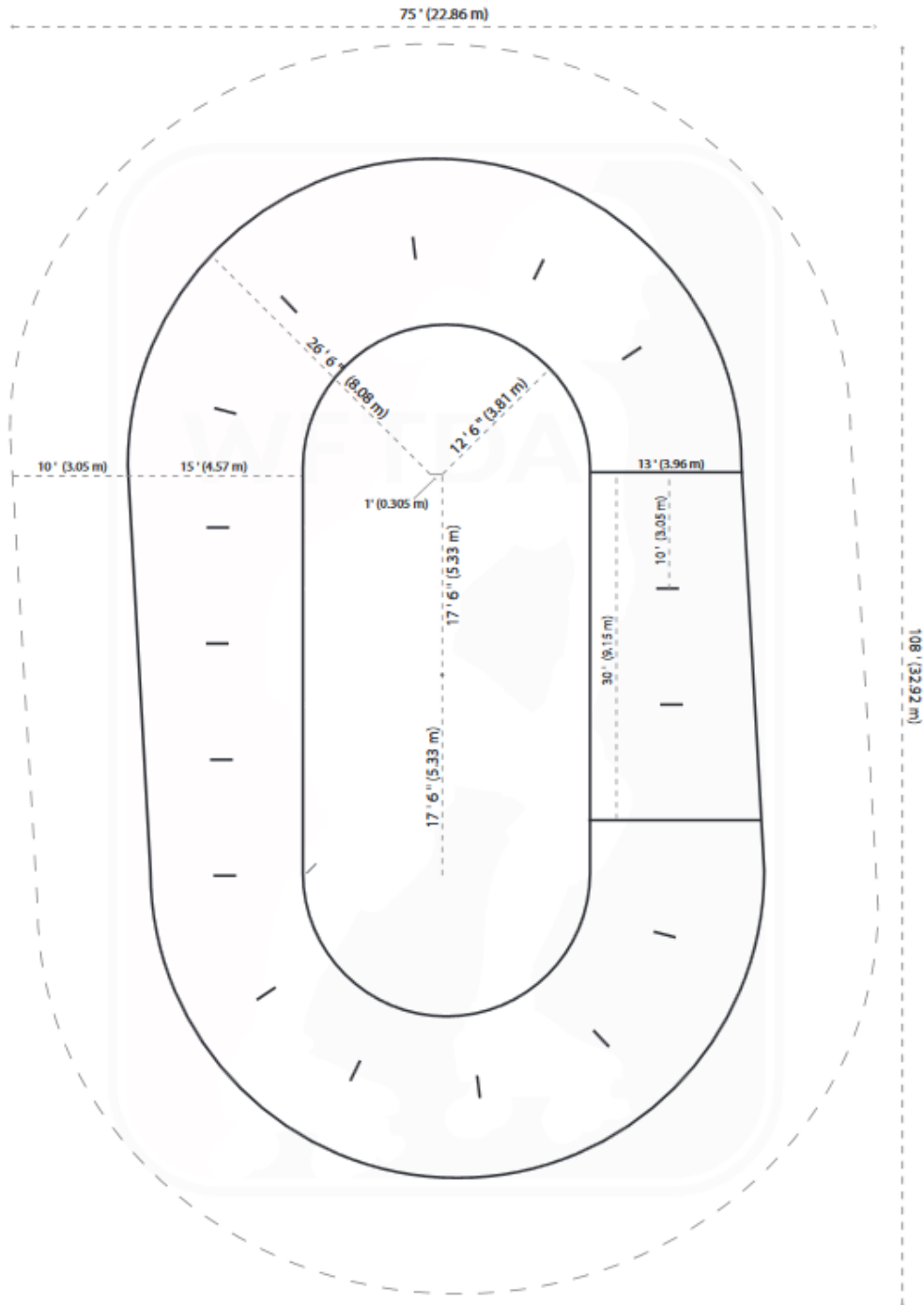


Fig. 12 - WFTDA Track Specifications